

# CALENDRIER DE COLLECTE 2018

## SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD



### DÉCHETS VOLUMINEUX

#### ✓ **Matières acceptées**

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

#### Exemples :

- Fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires et pompes

- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons)
- Branches d'arbres de moins d'un mètre (3 pieds)
- Souffleuses, tondeuses et taille-bordures (sans moteur)
- Cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselles

#### ✗ **Matières refusées**

Les matières suivantes sont interdites lors de la collecte des déchets volumineux :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Climatiseurs et déshumidificateurs
- Thermopompes de piscine
- Toilettes et éviers
- Bains et douches
- **Rebuts de construction** (bois, briques, bardeaux d'asphalte, etc.)
- Peinture
- Pneus

### ÉCOCENTRE

Certaines matières recyclables ne sont pas acceptées dans le bac vert parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles peuvent être déposées à l'écocentre.

#### Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville  
819 758-8378, poste 229

#### Horaire régulier

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2018  
Lundi au samedi | 7 h à 16 h 45

#### Horaire hivernal

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2018  
Mardi au samedi | 8 h à 16 h 45  
(fermé de 12 h à 13 h)

#### Fermé :

- 2 janvier (Lendemain du jour de l'An)
- 2 avril (Lundi de Pâques)
- 21 mai (Journée nationale des patriotes)
- 23 juin (Fête nationale du Québec)
- 30 juin (Fête du Canada)
- 3 septembre (Fête du Travail)
- 8 octobre (Action de grâce)
- 25 et 26 décembre (Noël)

#### CITOYENS



Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des électroménagers où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m<sup>3</sup> par visite  
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

#### INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.

#### ✓ **Matières acceptées**

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers 
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Contenants d'antigel
- Débris de construction 
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants

#### **FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)**

- **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, bains, toilettes, portes, briques, gypse, armoires, etc.
- **Électroménagers** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes.

#### Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'écocentre. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

#### ✗ **Matières refusées**

- Résidus domestiques dangereux (peinture, produits toxiques, piles et batteries, etc.)
- Pneus

#### En vente à l'écocentre :

- Terre pour plate-bande, jardin et gazon
- Compost
- Paillis naturel, rouge, noir ou brun
- Gravier ¾, 0-¾ et poussière de pierre
- Sable

L'écocentre de Victoriaville offre également le service de déchetage de documents confidentiels.

Veillez prendre note qu'il y a des frais pour ce service et qu'il faut prendre rendez-vous, en appelant au 819 758-8378.

Pour connaître les autres points de dépôt et consulter la liste complète des matières acceptées, rendez-vous au [www.gestrio.ca](http://www.gestrio.ca)

#### CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES

L'utilisation de bacs roulants munis d'un couvercle est obligatoire pour toutes les collectes. **Il est interdit de peindre les bacs** d'une autre couleur que leur couleur d'origine.

#### RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre 2018.

#### DISPOSITION DU BAC



**Astuce :** Placez vos bacs près de la rue la veille.



#### JOURNÉE NORMAND-MAURICE

Le **13 octobre 2018** aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.

réalisation proweb.ca | ideoze.com

